

Protégeons notre eau potable !



© Créateur de forêt / Toutatis drone.

Eau et Pesticides/Nitrates

Nos propositions pour les aires de captages !



Deux-Sèvres Nature Environnement travaille depuis 1969 sur les problématiques de l'eau. Nous participons à de nombreuses instances départementales en charge de la bonne gestion de l'eau tant en quantité qu'en qualité. Nos délégués et nos adhérents défendent les valeurs de notre fédération, France Nature Environnement (FNE) et de notre association.

Deux-Sèvres Nature Environnement porte le projet d'un monde où les activités humaines se font dans le respect des équilibres naturels et en conscience du lien de connexion entre tous les êtres vivants.

DSNE est pour l'interdiction des pesticides dans les aires d'alimentation de captages

Notre position est fondée sur les constats suivants :



© G. Besseau

- Le constat d'échec des politiques de protection des aires de captages d'eau potable menées jusqu'à présent
- L'impact sur la santé des agriculteurs (maladie de Parkinson ...) et du grand public (cancers, perturbations hormonales...)
- L'impact sur les écosystèmes et les disparitions d'espèces
- Les limites techniques pour supprimer et/ou réduire la présence de certains pesticides dans l'eau potable
- L'impact financier : les coûts de traitements pour rendre l'eau consommable commencent à exploser
- L'existence de solutions alternatives aux pesticides

SOMMAIRE

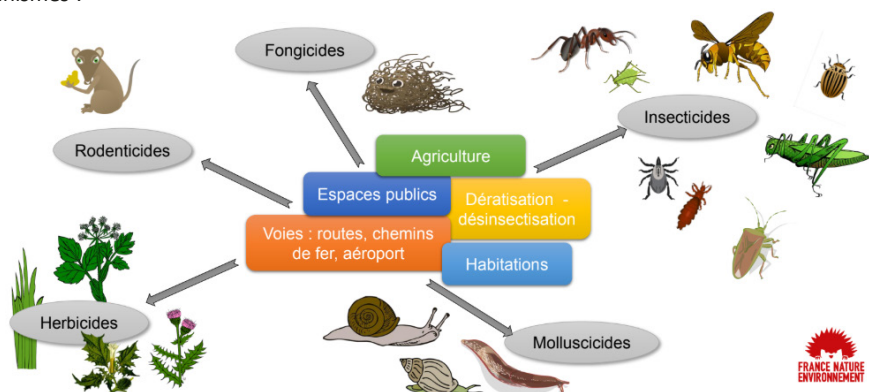
INTRODUCTION	2
A – PESTICIDES NITRATES DE QUOI PARLE-T-ON ?	3
1 - LES PESTICIDES	3
2 - LES NITRATES	5
B- IMPACTS SUR LA SANTE DES ETRES VIVANTS	6
1 - LES PESTICIDES	6
1-1 Impact sur la santé des êtres humains	6
1-2 Impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques	7
2 - LES NITRATES	8
2-1 Impact sur la santé des êtres humains	8
2-2 Impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques	8
C – LIMITES REGLEMENTAIRES DANS L EAU	9
1 - LES PESTICIDES	9
2 - LES NITRATES	10
D - IMPACTS FINANCIERS	11
E - POLITIQUES PUBLIQUES	12
F - SOLUTIONS ALTERNATIVES	13
G - NOS PROPOSITIONS	15

A - PESTICIDES, NITRATES DE QUOI PARLE-T-ON ?

1 - Les Pesticides

Un pesticide est une substance chimique utilisée pour lutter contre des organismes considérés comme nuisibles. Les pesticides de synthèse sont très utilisés en France que ce soit dans l'agriculture, les parcs et jardins, chez les particuliers ou même à la maison. Ils sont classés selon leur action : les insecticides, les herbicides, les fongicides.

Les pesticides sont les seules substances chimiques rendues volontairement toxiques par l'homme pour être répandues par milliards de tonnes depuis le milieu du XX^e siècle et volontairement dans l'environnement. Ces molécules sont peu biodégradables et s'accumulent dans l'environnement et nos organismes¹.



A noter

Près de 67 000 tonnes de molécules actives répandues par an en France, 676 tonnes en 2022 en Deux-Sèvres, dont 75 % d'Herbicides.



© P. Cousin

Aujourd'hui, nous sommes face à une pollution de grande ampleur. Nous constatons que les pesticides sont présents dans tous les milieux et impactent durablement le fonctionnement des écosystèmes et notre santé. Pourtant depuis 1964 les politiques publiques ciblent la lutte contre les pollutions et en 2000 la Directive cadre européenne sur l'eau introduit la notion d'obligation de résultat pour le retour au bon état des masses d'eau.

Le bon état des masses d'eau prévu pour 2015 a été repoussé à 2027 et aujourd'hui, il est question de 2033. En 2024, les inspections générales des ministères ont pointé un échec global de la protection de l'eau potable en France et une dégradation générale de sa qualité.

À noter

Dans les Deux-Sèvres il reste 84 captages d'eau potable en activité. 114 captages d'eau destinée à la consommation humaine ont été abandonnés² ces dernières décennies. Les concentrations excessives en nitrates et/ou pesticides expliquent généralement ces abandons.

Le département des Deux-Sèvres importe 7 % de sa consommation d'eau potable auprès de départements voisins, car il consomme plus d'eau qu'il n'en produit. De ce fait il est classé en Zone de Répartition des Eaux sur tout son territoire à l'exception du bassin versant de la Sèvre Nantaise.

Cette situation devrait nous pousser encore plus à protéger nos captages des diverses pollutions. Pourtant dans le Thouarsais, le Syndicat des eaux de la Vallée du Thouet a fermé l'un de ses 8 captages depuis le 18 mars 2025 car le pesticide Chlorothalonil pertinent était concentré entre 0,12 et 0,18 µg/l (microgrammes) dans l'eau potabilisée pour une limite Réglementaire à 0,10 µg/l.

La contamination aux pesticides et aux nitrates, ainsi qu'à leurs sous-produits après dégradation des molécules actives, les métabolites, persiste des années, voire des dizaines d'années dans la ressource en eau. De nombreuses études pointent la responsabilité des pesticides dans l'effondrement des espèces. **Toute la chaîne alimentaire se retrouve contaminée par ces pollutions. La santé humaine est menacée par la mauvaise qualité de notre eau potable.**

Méthodes de validation :

Réglementation Pesticides

Les substances actives des pesticides sont évaluées sur la base des éléments scientifiques fournis **par les industriels eux-mêmes**. L'AMM (Autorisation de Mise sur le Marché) des produits commercialisés est délivrée par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire). Les études des produits comprenant à la fois la substance active, les co-formulants et solvants sont très peu documentées et les études réglementaires n'évaluent les effets que molécule par molécule sans tenir compte de **l'exposition chronique** de ces produits en mélange (effet cocktail). **Par ailleurs, les substances qui composent les produits se dégradent dans l'environnement en métabolites, des molécules-filles parfois plus dangereuses que les molécules desquelles elles découlent.**

De plus, la nouvelle loi d'orientation agricole prône le principe : selon lequel les produits phytopharmaceutiques ne pourront plus être interdits sans avoir au préalable identifié des solutions alternatives viables.

Pourquoi les pesticides ne sont-ils pas interdits ? Parce que :

- Certaines méthodologies et tests sont dépassés et **incomplets (absence d'analyse des effets cocktails), et les conflits d'intérêts ne sont pas exclus.**
- Les preuves scientifiques d'effets nocifs sont régulièrement écartées pour **des raisons opaques.**
- Le retrait de la vente des pesticides est un **parcours du combattant** : quand une étude vient alerter sur la nocivité d'une substance ou d'un produit disponible à la vente, le retrait n'est pas immédiat. De longues batailles d'expertises viennent retarder la décision politique et l'interdiction de vente.



Afin de mieux connaître et de participer à la lutte contre les pesticides, Deux Sèvres Nature Environnement a adhéré à l'association Secrets Toxiques (<https://secretstoxiques.fr>)



© Libre de droit

2 - Les nitrates

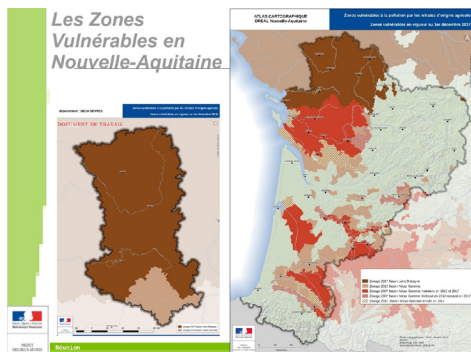
Ils sont naturellement présents dans les eaux souterraines à des concentrations généralement inférieures à 10 milligrammes par litre, suite à la décomposition de la matière végétale et animale (fumier, lisier, boues des stations d'épuration). Les nitrates retrouvés dans l'eau proviennent pour 2/3 de l'agriculture et pour 1/3 des rejets des agglomérations.

Au cours de la seconde moitié du 20^e siècle, l'agriculture a été marquée par une intensification de ses modes de production basée notamment sur le développement de l'usage des fertilisants azotés. Cela s'est accompagné d'une accentuation de la contamination des eaux par les nitrates, réalité maintenant bien établie. La France représente 8% de la consommation mondiale d'azote et importe environ 70 % de ses engrais azotés (Russie, USA, Egypte). En 2020, on estime à 4,2 millions de tonnes d'azote utilisé en agriculture, soit 145 kg d'azote par hectare³.

55 % du territoire français est classé en zone vulnérable aux nitrates d'origine agricole.

A noter

L'intégralité du département des Deux-Sèvres est classée « Zone Vulnérable aux nitrates » : secteur où la pollution des eaux par le rejet direct ou indirect de nitrates d'origine agricole et autres menace à court terme la qualité des milieux aquatiques et l'alimentation en eau potable. Depuis 2010, les concentrations moyennes annuelles en nitrates sont un peu en baisse sur 46 % de la superficie de la France. À l'inverse, elles augmentent sur presque un quart du territoire et sur une grande partie des Deux-Sèvres⁴.



Les nitrates sont très solubles et peuvent être entraînés par les eaux de ruissellement ou d'infiltration. La pollution par les excès d'engrais azotés sur les cultures, touche de très nombreux cours d'eau et atteint durablement des eaux souterraines. 1,8 million de tonnes d'azote est perdu chaque année, dont 1,2 million de tonnes se retrouvent dans les eaux de surface sous forme de nitrates⁴.

B - IMPACTS SUR LA SANTE DES ÊTRES VIVANTS

1 - Les Pesticides

1-1 Impacts sur les Humains

L'OMS met en garde contre les dangers directs et indirects liés à l'utilisation et à l'exposition aux pesticides. Il peut s'agir d'intoxications aiguës ou d'effets chroniques.

La participation de l'eau potable (moins de 5 %) à l'exposition alimentaire totale aux pesticides paraît relativement faible. Cependant on ne tient jamais compte de l'effet cocktail avec la présence de plusieurs molécules, de l'effet cumulatif qui fait que de faibles doses inférieures au seuil légal s'accumulent au fil des années, ni de l'effet épigénétique. D'autre part, on ne recherche en moyenne que 170 molécules (300 dans les Deux-Sèvres) sur plus de 1000 susceptibles de migrer dans le réseau.

En 2023 près de 17 millions de Français ont reçu une eau non conforme pour les pesticides (1 habitant sur 4 ; chiffres du ministère de la santé sous-estimés faute de suivi par les autorités sanitaires).

A noter

Dans les Deux-Sèvres par régime dérogatoire, 50 à 75 % de l'eau distribuée est non conforme⁵.



© Vienne Nature

Dans l'eau des captages (avant traitement) on trouve de nombreux composés par exemple des nitrates, des PFAS, des pesticides (dont le chlorothalonil, interdit depuis 2019), des hormones et autres résidus de médicaments, des phtalates, des bisphénols, le dioxane, des nanoparticules de plastique, des métaux lourds, sans compter tous les composés dont on ne connaît pas les risques sur la santé et qui ne sont donc pas contrôlés.

L'exposition même à de faibles doses de pesticides dans l'eau potable peut entraîner des conséquences graves selon de nombreuses études :

Les pesticides sont pour la plupart des perturbateurs endocriniens responsables de nombreuses pathologies : cancers (sein, prostate, pancréas, lymphomes, myélome non hodgkinien), maladie de Parkinson, troubles cognitifs, et chez l'enfant leucémies, troubles du développement neurologique et moteur, autisme (Inserm 2021),

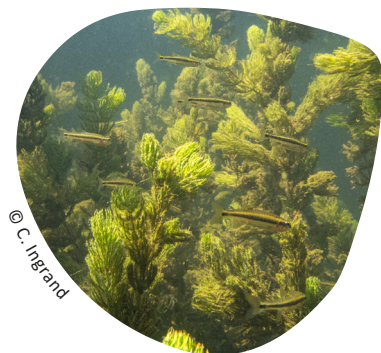
Perturbations hormonales : les pesticides jouent un rôle fondamental dans certains troubles hormonaux chez la femme et l'homme : endométriose, puberté précoce, anomalies de l'ovaire, baisse de la qualité du sperme, malformations congénitales de l'appareil urogénital masculin, baisse de la testostérone.

- Chez l'adulte : maladie de Parkinson, troubles anxio-dépressifs et troubles cognitifs
- Chez l'enfant : faible poids de naissance, prématurité, troubles du comportement, baisse du QI, Autisme, pathologies métaboliques (obésité).



© P. Cousin

1-2 Impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques



© C. Ingrand

Les pesticides sont l'une des causes principales de la contamination des eaux. La présence de pesticides dans l'eau entraîne des dégradations et des modifications des écosystèmes aquatiques.

Les poissons et autres organismes aquatiques sont facilement contaminés par les pesticides contenus dans les cours d'eau et les lacs. Cette mortalité peut être directe en cas d'intoxication aiguë (ruissellement des pesticides dans l'eau) ou indirecte (exposition chronique). On peut observer :

- Des changements physiologiques et comportementaux qui réduisent les populations de poissons (abandon des nids, diminution de l'immunité...).
- Une diminution de l'abondance des proies et des prédateurs, ainsi que des modifications de l'habitat comme la mort des plantes.

Les pesticides ont un rôle important dans la diminution des populations d'amphibiens. En effet on observe un effet toxique cumulatif sur les grenouilles. Les têtards exposés mettent plus de temps à se métamorphoser et restent plus petits ; il existe également des anomalies de comportement.



© C. Blouin

L'atrazine entraîne une démasculinisation des grenouilles mâles, entraînant des défauts dans la capacité de reproduction. Ce phénomène est également rapporté pour plusieurs espèces de tortues et de lézards⁶.

A noter

En France, près de la moitié (44%) des oiseaux des milieux agricoles ont disparu depuis 1989.

23 % des plantes associées aux milieux agricoles cultivés (bleuets, coquelicots, etc.) sont menacées de disparition.

2 - Les nitrates

2-1 Impacts sur les Humains

La dose maximum de 50mg/l pour les nitrates dans l'eau potable a été fixée par le législateur en fonction des risques courus par les populations les plus vulnérables : nourrissons et femmes enceintes. Cette norme est de 10 mg/l aux USA et au Canada.

Risque pour la santé : chez l'homme les nitrates se transforment en nitrites qui modifient les propriétés de l'hémoglobine en empêchant un transport correct de l'oxygène par les globules rouges. Chez les très jeunes enfants de moins de 6 mois, cette maladie appelée méthémoglobinémie, provoque des cyanoses parfois sévères (Bébé bleu). Les femmes enceintes et les nourrissons sont les populations les plus sensibles.

Les nitrites peuvent se combiner aux amines présentes dans le corps ou les aliments pour former des N-nitrosoamines, substances potentiellement cancérogènes (ANSES 2022). Ces dernières peuvent être liées à une hausse du risque de cancers tels ceux de l'estomac, de l'œsophage, du côlon et de la vessie⁷.

2-2 Impacts sur la biodiversité et les milieux aquatiques

Les principaux impacts de l'azote sur les milieux et la biodiversité sont de 3 ordres :

- Production de gaz à effet de serre : dans le sol, l'azote non absorbé par les plantes se dégrade (dénitrification). Au cours de ces transformations, de l'oxyde nitrique (NO) et de l'oxyde nitreux ou protoxyde d'azote (N₂O) sont émis. Ces deux gaz sont des polluants atmosphériques. L'oxyde nitreux, en particulier, est un gaz à effet de serre 300 fois plus puissant que le CO₂, contribuant à 7,5 % à l'accroissement de l'effet de serre⁸
- Destruction de la matière organique du sol : lorsque les nitrates du sol sont inutilisés par les plantes, ils finissent par être dénitrifiés (l'azote retourne à l'atmosphère). Cette réaction est couplée à l'oxydation de la matière organique du sol et à la consommation du carbone stocké dans le sol⁸



© Eaux & Rivières de Bretagne

- L'eutrophisation : l'enrichissement excessif des milieux aquatiques (lacs, cours d'eau, zones littorales peu profondes) en nutriments, principalement les nitrates et les phosphates favorise la prolifération d'une biomasse végétale dans l'eau. L'augmentation du volume d'algues en surface va provoquer une chute de l'apport lumineux au niveau des eaux plus profondes et ainsi l'arrêt de la photosynthèse nécessaire à la production d'oxygène conduisant à la mort de l'écosystème. La biomasse végétale en décomposition entraîne une consommation d'oxygène aux dépens de la faune aquatique. Elle crée des conditions de putréfaction avec production de composés parfois toxiques, notamment de sulfure d'hydrogène⁸

C - LIMITES RÉGLEMENTAIRES DANS L'EAU

1 - Les Pesticides

Les limites réglementaires des pesticides dans l'eau sont différentes entre l'eau dite brute et l'eau dite potable.

L'Eau Brute : eau prélevée le plus souvent dans les nappes phréatiques et dans certains cas dans des barrages voire des rivières.

La concentration en pesticides dans les eaux brutes doit être à la fois inférieure à 2 µg/litre par molécule détectée et leur somme doit être inférieure à 5 µg/litre pour que cette eau puisse faire l'objet d'une potabilisation.

A partir de 2027, les normes à respecter pour les eaux brutes seront identiques à celles actuellement appliquées pour les eaux potables avec pesticides qui feront l'objet de normes plus sévères à 0,03 µg/litre : l'aldrine, la dieldrine, l'heptachlore et l'époxyde d'heptachlore

L'Eau Potable : l'eau brute est rendue potable soit par mélange d'eaux provenant de plusieurs captages, soit par traitement en usines (charbon actif, ozone, ...)

La concentration en pesticides dans l'eau potable doit être à la fois inférieure à 0,1 µg/litre par molécule détectée et leur somme doit être inférieure à 0,5 µg/litre (microgrammes par litre) pour que cette eau puisse faire l'objet d'une distribution à la population.

La limite réglementaire de qualité de 0,1 µg/litre par molécule et 0,5 µg/litre pour la somme de tous les pesticides individualisés détectés et quantifiés (ainsi que leurs métabolites). Cette limite n'est pas fondée sur une approche toxicologique et n'a donc pas de signification sanitaire. Elle constitue un indicateur de la dégradation de la qualité de la ressource en eau potable.

Un métabolite de pesticides est jugé **pertinent** pour les eaux destinées à la consommation humaine s'il y a lieu de considérer qu'il pourrait engendrer (lui-même ou ses produits de transformation) « un risque sanitaire inacceptable pour le consommateur ». Les « métabolites non pertinents » ne sont pas comptabilisés dans la somme des molécules. La limite indicative et non limitative est fixée à 0,9 µg/l.

© Libre de droit



Fiée des lois, entreprise d'embouteillage située à Prahecq (Deux-Sèvres)

En juillet 2023, l'agence régionale de santé (ARS) de Nouvelle-Aquitaine a révélé la présence d'un « pesticide dans la nappe souterraine dans laquelle l'eau est prélevée avant d'être embouteillée » : le métabolite R471811, produit de dégradation du chlorothalonil qui est un fongicide interdit d'utilisation depuis 2020.

Le 14 février 2024, la direction de la Fiée des lois annonçait le retrait de l'ensemble des bouteilles d'eau.

Le 5 juin 2024 (4 mois après l'arrêt), la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS) et la préfecture des Deux-Sèvres autorisent la reprise de l'activité en raison du déclassement du métabolite R471811 par l'Anses. **Syngenta, le fabricant du chlorothalonil**, a fourni à la direction de la santé, le 2 avril 2024, des données qui ont été expertisées. « L'ARS estime que ces éléments démontrent que le métabolite ne partagerait **très probablement pas** le mode d'action néphrotoxique de la substance mère, le chlorothalonil. »

Le 10 juin 2024, le métabolite étant devenu "non pertinent", la production d'embouteillage a pu reprendre et les 12 000 palettes de bouteilles stockées, considérées cinq mois auparavant comme « impropres à la consommation », ont pu rejoindre les rayons d'Intermarché.

L'agence de sécurité sanitaire Suisse recommande de respecter la valeur maximale 0.1 µg/l afin de garantir à titre préventif la protection de la santé⁹.

2 - Les Nitrates

Pour que l'eau brute puisse faire l'objet d'une potabilisation, la concentration en nitrates doit être inférieure à :

- 50 mg/litre prélevés dans les eaux superficielles
- 100 mg/litre prélevés dans les eaux souterraines

En France La concentration en Nitrates dans l'eau potable doit être inférieure à 50 mg/litre pour que cette eau puisse faire l'objet d'une distribution à la population.

En suisse la teneur en nitrates ne doit pas dépasser 40 milligrammes par litre⁹, 45 mg/l aux Etats unis et au Canada¹⁰.

Pesticides et Nitrates - Limites Réglementaires dans l'eau en France

Pesticides				Nitrates		
Eau Brute		Eau Potable		Eau Brute		Eau Potable
Par molécules	Somme des molécules	Par molécule	Somme des molécules	Eau de Surface	Eau Souterraine	
2 ug/l	5 ug/l	0,10 ug/l	0,50 ug/l	50 mg/l	100 mg/l	50 mg/l

Les Nitrates dans le Thouarsais

Le Thouarsais est alimenté en eau potable à partir de 8 captages situés en plaines céréalières.

Considérant l'évolution à la hausse des teneurs en Nitrates depuis 20 ans et le risque de dépasser le seuil réglementaire de potabilisation des eaux brutes fixé à 100 mg/l, les Préfets des Deux-Sèvres et de la Vienne ont pris un arrêté interdépartemental pour restaurer la qualité de la ressource en eau de la zone de protection des 3 captages des Lutineaux, signé le 13/03/2023. Cet arrêté définit un Programme d'Actions volontaire, complémentaire avec les actions portées par le Programme Re-Sources et définit les moyens de sa mise en oeuvre :

- Mise en place d'un Comité de Pilotage : Préfecture, syndicat des eaux, Chambres d'Agriculture...DSNE
- Suivi du Programme d'Actions : validation d'une synthèse annuelle par Le Comité de Pilotage
- Evaluation du Programme d'Actions : à l'issue de 3 ans à compter du 13/03/2023

A ce jour la Préfecture n'a toujours pas réuni le Comité de Pilotage !

Pendant ce temps là : les taux de nitrates des 5 autres forages de l'aire d'alimentation des captages du Thouarsais atteignent les niveaux des Lutineaux voire les dépassent en concentration maximale. Ainsi le Forage Ligaine L2 dépasse les 100 mg/l => il est fermé le 5 février 2025 !

A noter

Taux moyen en nitrates pour les autres captages deux-sévriens les plus impactés (avant traitement) en 2023 :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| • Coulon 82,3 mg | • Limalonges 58,7 mg |
| • Vernoux/Boutonne 65,2 mg | • Val du Mignon 54,7 mg |
| • Echiré 64 mg | |



D - IMPACTS FINANCIERS

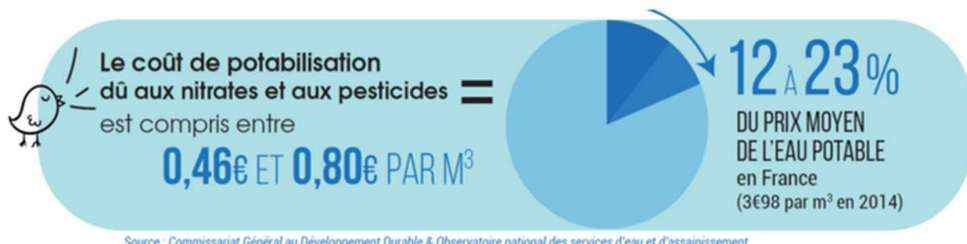
La cour des Comptes estime qu'il est deux fois et demie moins cher de financer la fin des pesticides dans les aires d'alimentation de captages que de traiter l'eau polluée¹¹.

A noter

Tous les ans, ce sont plus de 3 milliards d'euros qui sont dépensés en France en lien avec la pollution de l'eau : surcoût du traitement de l'eau, perte de production, coûts de santé¹²...

Pour les ménages des localités les plus polluées, les dépenses supplémentaires par an pourraient atteindre 494 euros par ménage¹³. Les coûts de traitements pour rendre l'eau consommable sont de plus en plus élevés et difficiles à chiffrer mais l'ordre de grandeur atteint toutefois plusieurs milliards d'euros par an¹⁴.

Les données ne sont pas communiquées par les syndicats d'eaux potables ni par les services de l'État. Nous disposons uniquement de ce schéma qui date de 2014 :



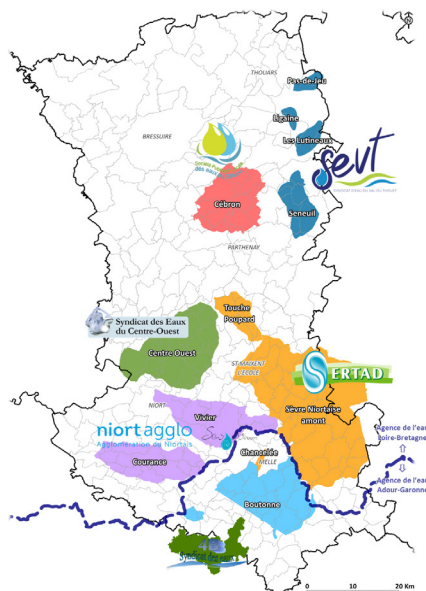
E - POLITIQUES PUBLIQUES

En Nouvelle Aquitaine, les Contrats Re-Resources dont l'objectif est de reconquérir la qualité des eaux brutes et de répondre aux problématiques Nitrates et Pesticides des aires de captage ont été mis en place depuis de nombreuses années. Les moyens financiers sont très importants avec un budget prévisionnel d'environ 102 Millions d'€ pour les 6 ans du Contrat Cadre Régional 2015-2020, soit environ 15 millions d'€ par an.

Bien que l'agriculture intensive soit la principale responsable des pollutions de la ressource aquatique, à hauteur de 70 % pour les pesticides et de 75 % pour les nitrates, elle ne paye que 7 % de la redevance pollution des agences de l'eau, le reste étant très majoritairement payé par les consommateurs (86%).

Les pollutions de l'eau potable conduisent à des gouffres financiers.

Programmes *Re Sources* en Deux-Sèvres



A noter

Les fabricants de produits phytosanitaires engrangent des profits énormes. C'est à eux de payer la facture, pas aux usagers du service d'eau. Taxer l'industrie des pesticides, c'est aussi pouvoir accompagner les agricultrices et les agriculteurs dépendants des produits chimiques vers la transition agroécologique¹⁵.

F - SOLUTIONS ALTERNATIVES

La profession agricole a été progressivement rendue dépendante du recours à des produits phytosanitaires. Aujourd'hui, moins de 1 % des 23,2 milliards d'euros de fonds publics versés chaque année au secteur agricole a un effet avéré sur la réduction de l'usage des pesticides.

Il est temps de promouvoir la transition agroécologique et la juste rémunération des services rendus par une agriculture plus vertueuse. **Il existe des solutions :**



L'agriculture biologique : le label AB est encadré par une réglementation européenne.

Les exploitations sont contrôlées au moins une fois par an par des organismes certificateurs indépendants agréés par l'Etat. C'est un mode de production agricole respectueux de l'environnement, du bien-être animal et de la biodiversité qui exclut le recours à tout produit chimique de synthèse ainsi qu'aux OGM¹⁶.

Le désherbage mécanique pour remplacer les herbicides qui représentent 75% des pesticides¹⁷.

Le Paiement pour Services Environnementaux proposé aux agriculteurs pour préserver la ressource en eau et contribuer à la transition agro-écologique (mis en place par Eaux de Paris¹⁸).

La production intégrée : ce système a une approche globale qui cherche à replacer l'agronomie au cœur des pratiques agricoles en tenant compte de tous les éléments (humains, milieux, environnement...). Il s'agit donc de remplacer autant que possible les intrants extérieurs par des processus naturels de régulation que l'on cherche à favoriser¹⁹ (rotations longues, semis moins dense, plus tardif, espèces et variétés tolérantes ou résistantes, travail du sol ou désherbage mécanique).



Les fermes DEPHY²⁰ : 3000 fermes engagées dans une démarche de réduction de l'usage des pesticides avec des résultats probants.



L'Agroécologie : elle propose plusieurs leviers pour assurer la production agricole tout en réduisant l'utilisation des intrants et en préservant les sols et l'eau. Parmi ces leviers, le biocontrôle permet de réguler les maladies et ravageurs en utilisant leurs prédateurs naturels (oiseaux, insectes, microorganismes)²¹.

L'agroforesterie : l'association d'arbres et de cultures ou d'animaux sur une même parcelle. Elle permet à la fois d'augmenter la production, de diversifier les revenus et les services écologiques et d'assurer la préservation et le renouvellement des ressources naturelles²².

La permaculture : est une approche qui vise à créer des systèmes durables et résilients en s'inspirant du fonctionnement des écosystèmes naturels²³.



A noter

Des alternatives aux pesticides existent aussi pour les particuliers et les collectivités¹⁸
L'utilisation de techniques préventives et des solutions alternatives sont à la portée de tous.
Des alternatives à l'usage d'engrais chimiques de synthèse existent aussi pour les jardiniers amateurs et les collectivités, notamment le compostage des déchets organiques ménagers.

Sources - références

- 1 <https://www.asef-asso.fr/production/les-pesticides-la-synthese-de-lasef/>
- 2 <https://sigespoc.brgm.fr/spip.php?article49=>
- 3 <https://www.notre-environnement.gouv.fr/themes/economie/l-agriculture-ressources/article/les-livraisons-d-engrais-en-france>
- 4 <https://www.notre-environnement.gouv.fr/ree/themes/sante/la-pollution-de-l-eau-douce-ressources/article/les-nitrates-le-principal-polluant-des-eaux-souterraines>
- 5 <https://www.inserm.fr/expertise-collective/pesticides-et-sante-nouvelles-donnees-2021/>
<https://fonds-indemnisation-pesticides.fr/>
<https://www.igas.gouv.fr/prevenir-et-maitriser-les-risques-lies-la-presence-de-pesticides-et-de-leurs-metabolites-dans-leau-destinee-la-consommation-humaine>
<https://www.generations-futures.fr/actualites/metabolite-pesticides-iceberg/FNE Cycle de formation pesticides 2024>
- 6 <https://www.asef-asso.fr/production/les-pesticides-la-synthese-de-lasef/>
- 7 Évaluation des risques liés à la consommation de nitrates et nitrites Avis révisé de l'Anses Rapport d'expertise collective Juillet 2022
- 8 <https://www.encyclopedie-environnement.org/vivant/les-nitrates-dans-lenvironnement/>
- 9 <https://www.aquasuisse.ch/trinkwasser/qualitaet/?lang=FR>
- 10 <https://www.inspq.qc.ca/eau-potable/nitrates>
- 11 Cour des comptes, 2010, https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/EzPublish/24_instruments-gestion-durable-eau.pdf
- 12 <https://www.zones-humides.org/le-cout-de-la-depollution-de-l-eau-en-france>
- 13 <https://temis.documentation.developpement-durable.gouv.fr/docs/Temis/0070/Temis-0070550/19342.pdf>
- 14 https://www.lemonde.fr/planete/article/2025/02/11/le-prix-de-l-eau-augmente-partout-en-france-en-raison-du-changement-climatique-et-de-couts-croissants-de-depollution_6542577_3244.html
- 15 Proposition de loi visant à protéger durablement la qualité de l'eau potable, n° 766, déposée le jeudi 19 décembre 2024. Jean claude RAUX.
- 16 <https://www.planete-agrobio.com/>
- 17 ARB
- 18 <https://www.eaudeparis.fr/actualite/C3%A9s/un-dispositif-unique-pour-accompagner-les-agriculteurs-vers-une-transition-durable>
- 19 <https://www.generations-futures.fr/publications/alternatives-aux-pesticides- notre-brochure-mise-a-jour/>
- 20 DEPHY pour « Démonstration, Expérimentation et Production de références sur les systèmes économes en phytosanitaires » <https://agriculture.gouv.fr/les-fermes-dephy-partout-en-france-des-systemes-de-production-performants-et-economes-en-0>
- 21 <https://www.inrae.fr/agroecologie>
- 22 <https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-definition/>
- 23 <https://www.vivredanslanature.com/blog/actualites/quels-sont-les-avantages- de-la-permaculture/>

Nos propositions

pour réduire la pollution de l'eau potable, protéger la santé humaine et la nature.



- Interdire les pesticides sur les aires de captage d'eau potable.
- Interdire la vente d'engrais chimiques aux particuliers et aux collectivités
- Interdire l'importation de produits agricoles contenant des pesticides interdits en France.
- Augmenter très fortement le taux de la redevance pour pollution diffuse (appliquée à la vente des pesticides).
- Installer systématiquement de l'**agriculture biologique (AB)** et/ou des prairies naturelles sur les aires d'alimentation de captage, encadrés par des baux ruraux à clauses environnementales.
- Orienter les fonds publics de la politique agricole commune et des agences de l'eau vers le financement des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement (culture à bas niveau d'intrants)
- Utiliser les **solutions basées sur la nature** pour favoriser la recharge des nappes (restauration des zones humides, création de noues, renaturation des cours d'eau...).



© S. Girault



© C. Ingrand

- Adopter les normes les plus protectrices en matière de nitrates et pesticides dans l'ensemble des pays Européens
- Utiliser en dernier recours l'expropriation pour urgence environnementale par les collectivités locales.
- Faciliter l'accès public aux données des Syndicats d'Eau Potable sur les concentrations en nitrates, en pesticides et leurs évolutions sur plusieurs années (sur les sites Internet...).



© S. Barbier

Deux-Sèvres Nature Environnement travaille depuis 1969 sur les problématiques de l'eau. Nous participons :

- à de nombreuses instances départementales en charge de la bonne gestion de l'eau
- à des actions collectives (stands, débats, manifestations)

Nous portons des recours juridiques pour protéger l'eau et les zones humides.

Ce combat vous interpelle ? Rejoignez notre commission environnement !

Des sujets d'actualité très variés (énergie, eau, milieux aquatiques, représentations extérieures). Des groupes de travail, des études, des rencontres avec des partenaires institutionnels ou associatifs, des conférences . Une réunion par mois en visio.



Et moi, qu'est-ce que je peux faire ?

- Privilégiez une nourriture durable et bio
- Évitez de gaspiller l'eau en général et spécialement l'eau potable
- Participez aux campagnes pour un affichage environnemental clair pour tous les aliments
- Participez au programme Sentinelles de la Nature
- Adhérez à Deux-Sèvres Nature Environnement
- Soutenez-nous avec un don



Octobre 2025 - Ne pas jeter sur la voie publique

Contact

DEUX-SÈVRES NATURE ENVIRONNEMENT

48 rue Rouget de Lisle - 79000 Niort

05 49 73 37 36 - contact@dsne.org

www.dsne.org - www.bocage-des-antonins.fr -

